

La Prévention des Risques Professionnels



La Santé et la Sécurité au Travail dans votre MSA

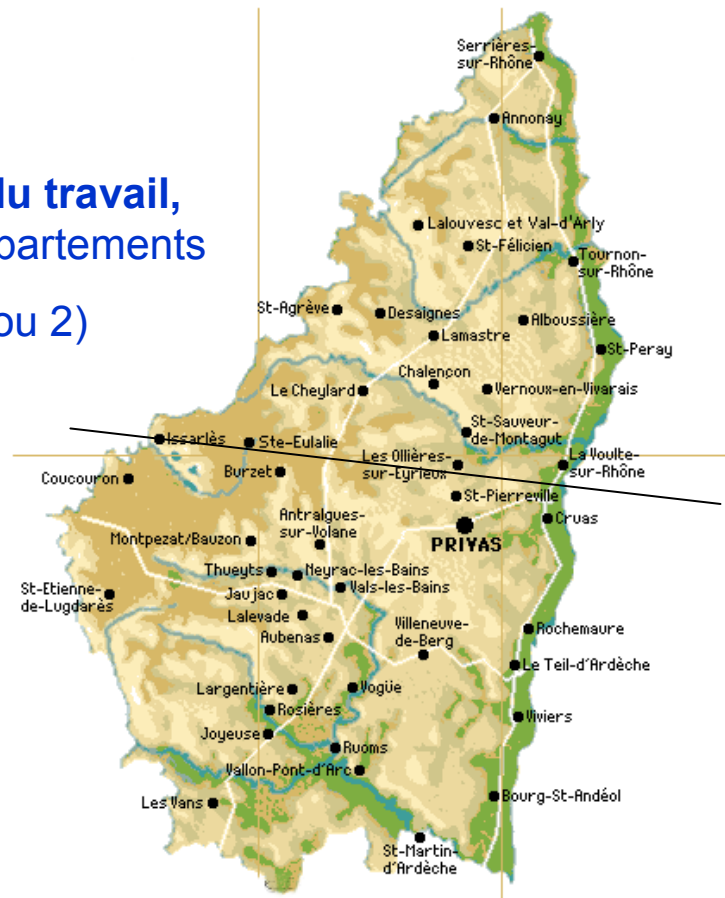
Le Service Santé Sécurité

Organisation du Service Santé Sécurité au Travail Ardèche – Drôme – Loire

Site Ardèche

Une équipe de **Médecins du travail, infirmiers** couvre les 3 départements

04.75.75.68.67 (1 ou 2)



Laure MICHEL

Conseillère en Prévention

06.23.64.44.38

Jorane LEROUX

Conseillère en Prévention

06.23.64.44.41

Le Service Santé Sécurité

Notre mission

Améliorer la santé, la sécurité
et les conditions de travail des salariés et
non-salariés agricoles

Comment : visites médicales, diagnostics
d'entreprise, études de poste,
accompagnement technique et financier, ...

Nos valeurs

Proximité, disponibilité,
Ecoute des besoins des entreprises.

Notre réseau

La complémentarité des métiers :

- Médecins du Travail,
- Infirmiers en santé au travail
- Conseillers en Prévention.

Une répartition sur tous les départements français.

Le Service Santé Sécurité

Missions du service santé au travail à destination des salariés

- Visites d'information et de prévention (VIP): embauche (dans les 3 mois), visites périodiques, de reprise, à la demande du salarié ou de l'employeur,
- Visites d'entreprises pour évaluer les conditions de travail, les risques professionnels,
- Actions de prévention en milieu de travail : informations des salariés, actions de sensibilisation aux risques , actions de santé publique.

Le Service Santé Sécurité

Missions du service santé au travail à destination des exploitants

- ▶ diagnostics d'entreprises / d'exploitations,
- ▶ interventions pour les victimes d'AT / MP,
- ▶ éventuellement,
 - examens médicaux,
 - études de poste, d'aménagement,
 - Liaison / coordination avec médecin traitant (MDPH et AGEFIPH si handicap).

Accidentologie

Accidentologie

Données Ardèche Drôme Loire – 2016 – Salariés agricoles

Nombre d'ETP : 396

Nombre d'accidents du travail: 37

Nombre de Maladie Professionnelles: 1

A039 Affections péri articulaires
provoquées par certains gestes et postures

1 personne sur 10 aura un accident
dans les 12 mois !

Accidentologie

Données Ardèche Drôme Loire – 2016 – Salariés agricoles

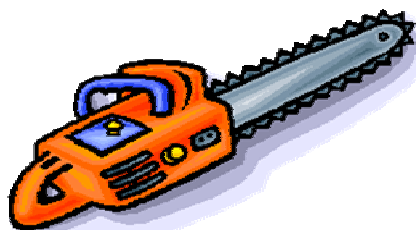
Perte d'équilibre ...

En descendant de la machine (abatteuse forestière)

Age 56 ans

Nombre de jours d'arrêt: 573

Accidents en Ardèche Drôme Loire



Co activité ...

Un salarié s'est fait percuter par la lame d'une tronçonneuse utilisée par un autre salarié.

Age 24 ans

Nombre de jours d'arrêt: 32

Accident mortel par électrocution ...

Sur un chantier d'élagage, le salarié en positionnant son échelle, a touché une ligne à haute tension.

66 ans

Accidentologie

Données Ardèche Drôme – 2016 – Exploitants agricoles

Nombre des assujettis actifs: 189

Nombre d'accidents du travail (Ardèche et Drôme):17

Nombre de Maladie Professionnelles: 1

A05bis Maladie de Lyme

1 personne sur 10 aura un accident
dans les 12 mois !

Accidentologie

Données Ardèche Drôme Loire – 2016 – Exploitants agricoles

Écrasement de la jambe (double fracture ouverte)...

Au moment du dépressage d'un arbre, la victime a glissé dans une pente et l'arbre lui est tombé dessus

...

Age 52 ans

Nombre de jours d'arrêt: 296



Blessé par la tronçonneuse ...

Lors d'élagage, la tronçonneuse a rebondi. La chaîne de la tronçonneuse a accroché la manche du pull: coupure de 5 cm sur l'avant bras.

Age 51 ans

Nombre de jours d'arrêt: 6

Un entrepreneur forestier percuté par un arbre et projeté sur 3 mètres (fracture clavicule et déchirure mollet)

Age 30 ans

Nombre de jours d'arrêt: 176

Conséquences ... d'un AT

Conséquences d'un accident du travail

- **directes** : => prestations prises en charge par la Msa qui assure la santé des victimes (soins, arrêt de travail, hospitalisation, invalidité, ...),
- **indirectes** : => supportées par l'entreprise pour les dépenses ou les manques à gagner liés à l'accident et non indemnisés par l'assurance (remplacement du blessé, image de marque de l'exploitation, matériels et produits détériorés, retard et/ou arrêt de la production, ...).

Risques dans les travaux forestiers

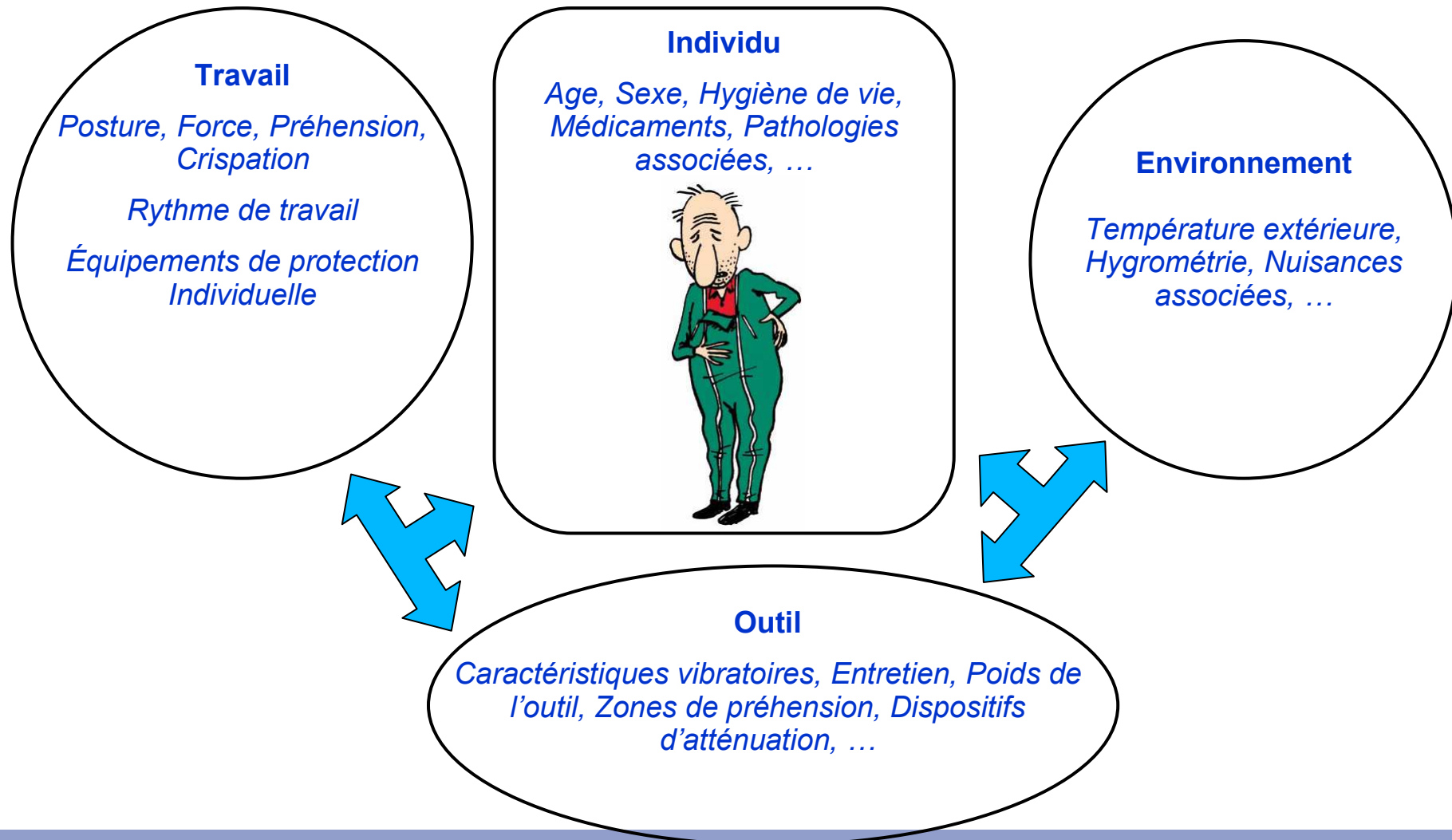
Risques dans les travaux forestiers

Troubles musculo-squelettiques (TMS)

- Pathologies du rachis: le port de charge lourdes, les postures contraignantes peuvent être à l'origine de pathologies de la colonne vertébrale (lumbago, sciatiques, hernies discales),
- Pathologies des membres inférieurs : douleurs des hanches, des genoux, arthrose...,
- Pathologies des membres supérieurs : liées aux gestes répétitifs mais surtout aux vibrations : tendinites, syndrome de raynaud, neuropathies, arthrose du poignet.

Risques dans les travaux forestiers

Troubles musculo-squelettiques (TMS)



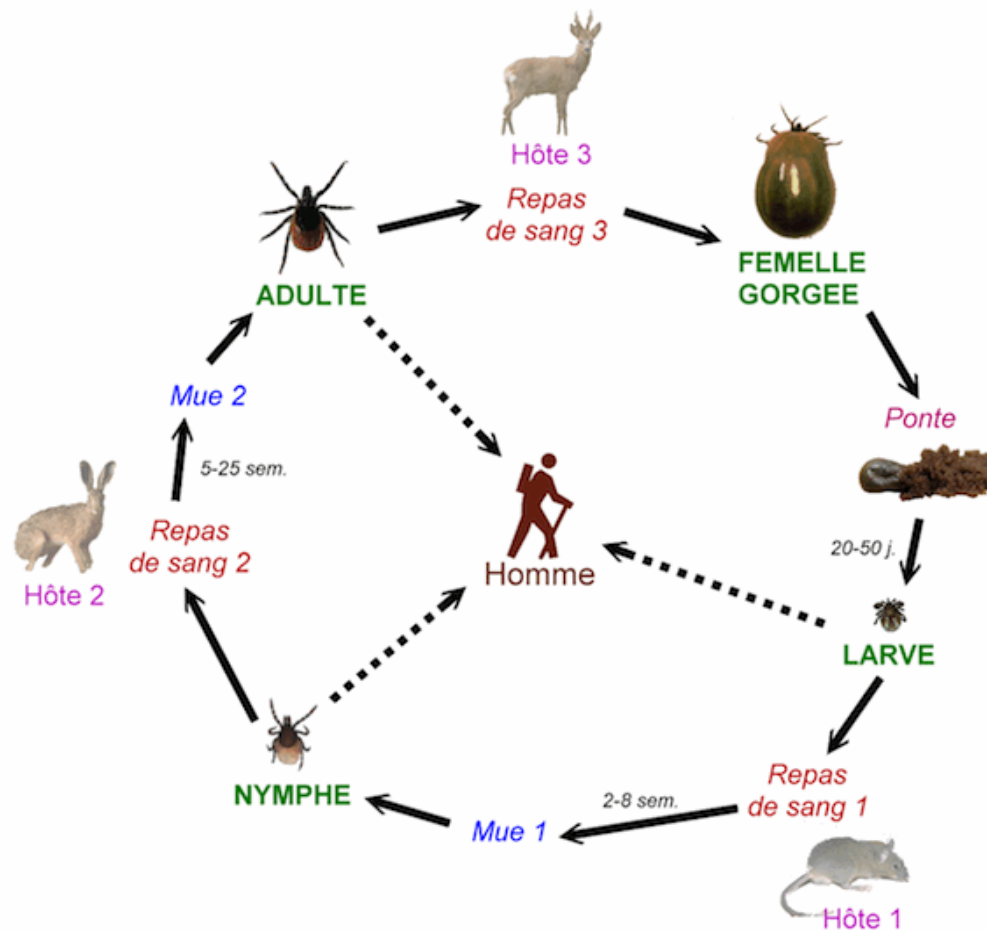
Risques dans les travaux forestiers

Le risque infectieux

- ▶ Chez les forestiers, il est essentiellement dû aux piqûres de tiques, surtout entre le printemps et l'automne,
- ▶ Elles transmettent une bactérie responsable de la maladie de Lyme,
- ▶ Celle-ci évolue en 3 phases qu'il faut connaître pour les prendre en charge à temps sur le plan médical,
- ▶ Le port de vêtements couvrants et une inspection quotidienne soigneuse de la peau et du cuir chevelu permet de retirer les tiques à temps et se prémunir du risque de contracter la maladie,
- ▶ Reconnue en maladie professionnelle au régime agricole n°5 bis.

Risques dans les travaux forestiers

Le risque infectieux



Risques dans les travaux forestiers

Chenilles processionnaires

-**La chenille processionnaire du pin** est la larve d'un papillon de nuit.

-**La femelle papillon** recherche un pin (pin noir d'Autriche, laricio de Corse, Salzman, pin de Monterey, maritime, sylvestre et pin d'Alep) et dans une moindre mesure un cèdre pour y **pondre ses oeufs**.

-Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous même (tonte de la pelouse, en essayant de détruire une procession...) peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux. La survenue d'effets sanitaires n'implique donc pas nécessairement un contact direct avec les insectes. L'appareil urticant de la chenille processionnaire se met en place au cours du développement larvaire. A partir du troisième stade larvaire (L3), des poils microscopiques urticants apparaissent progressivement sur la partie dorsale des segments abdominaux. Au dernier stade larvaire, ces plages, dites « miroirs », sont entièrement garnies de poils urticants.

Risques dans les travaux forestiers

Chenilles processionnaires

Ces poils, très légers et fragiles, se détachent très facilement dès que la chenille est inquiétée ou excitée et peuvent être emportés par le vent.

Lorsque le poil se brise, dès le premier contact, la substance urticante et allergisante qu'il contient, la « thaumétopoéïne », se libère provoquant des démangeaisons très vives.

Ces irritations se caractérisent par des érythèmes ou des éruptions prurigineux accompagnés parfois d'atteintes oculaires ou pulmonaires voire des réactions allergiques plus graves telles que les oedèmes de Quincke ou les chocs anaphylactiques.

Les poils sont très présents dans les nids définitifs puisque deux mues y sont effectuées et peuvent rester urticants pendant plusieurs années s'ils sont préservés de l'humidité.

Les symptômes cliniques présentés en cours d'une exposition directe ou indirecte aux chenilles processionnaires sont les suivants :

Risques dans les travaux forestiers

Chenilles processionnaires

- ▶ **En cas de contact avec la peau :**
 - Apparition dans les huit heures d'une éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons.
 - La réaction se fait sur les parties découvertes de la peau mais aussi sur d'autres parties du corps.
 - Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement ou par l'intermédiaire des vêtements.
- ▶ **En cas de contact avec les yeux :**

Développement après 1 à 4 heures d'une conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants).
- ▶ **En cas de contact par inhalation :**

Les poils urticants irritent les voies respiratoires. Cette irritation se manifeste par des éternuements, des maux de gorge, des difficultés à déglutir et éventuellement des difficultés respiratoires.
- ▶ **En cas de contact par ingestion :**
 - Il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que de l'hypersalivation, des vomissements et des douleurs abdominales.
 - Une personne qui a des contacts répétés avec la chenille processionnaire, présente des réactions qui s'aggravent à chaque nouveau contact. Toutes personnes exposées aux poils des chenilles est a risque de brûlure.



Risques dans les travaux forestiers

Leptospirose

- ▶ La leptospirose est une maladie grave, parfois mortelle, dont on observe plusieurs centaines de cas par an en France.
- ▶ Elle est due à des bactéries les leptospirales, répandues dans le monde entier, et dont il existe plusieurs variétés
- ▶ On le contracte en général lors d'activités en relation avec l'eau douce ou des animaux contaminés. (par l'urine)
- ▶ Les signes de la maladie: Ils apparaissent 1 à 2 semaines en moyenne après contamination. Ils sont à type de: **fièvre élevée (supérieur à 39°)** d'apparition brutale; des douleurs musculaires, articulaires, abdominales et de forts maux de tête.
- ▶ La maladie peut s'aggraver 4 à 5 jours après les premiers signes et s'étendre aux méninges, au foie, aux reins, aux poumons...

Risques dans les travaux forestiers

Leptospirose

- ▶ Conduite à tenir: il ne faut pas se dire que cela va passer tout seul mais aller consulter très rapidement son médecin généraliste en lui signalant l'activité exercée.
- ▶ En cas de plaie, il faut:
 - laver abondamment à l'eau potable et au savon;
 - désinfecter avec une solution antiseptique;
 - protéger la plaie avec un pansement imperméable.
- ▶ **IL NE FAUT PAS:**
 - rincer avec une eau non potable même limpide.

Risques dans les travaux forestiers

Chute de hauteur



Qu'est ce que chute de hauteur?



Risques chute de hauteur

Qu'est ce que le travail en hauteur?

- ▶ Pas de définition précise du travail en hauteur : quand les deux pieds ne sont plus au sol
- ▶ Plus de notion de hauteur minimale depuis 2004
- ▶ Décret n°2004-924 du 1er septembre 2004
 - Détermine le cadre général du travail en hauteur
- ▶ Code du Travail : Art. R.4323-58 à R.4323-90

Risques chute de hauteur

Des chiffres ...

...qui expliquent que le risque de chutes de hauteur soit une des priorités du Ministère du Travail.

3^{ème} cause d'accident mortel au travail

En agriculture, pour les salariés :

- ▶ 10 % de l'ensemble des arrêts de travail
- ▶ 35 décès survenus entre 2006 et 2011
- ▶ Un accident lié à une chute de hauteur = en moyenne 85 jours d'arrêt de travail



Risques chute de hauteur

▲ Coût moyen des AT avec et sans arrêt (Salariés):

- Moyenne générale : 5969 €
- AT liés à une chute de hauteur : 8688 €

▲ Coût moyen des AT avec et sans arrêt (Non Salariés):

- Moyenne générale : 2612 €
- AT liés au une chute de hauteur : 3315 €

17% du coût total des accidents

Risques chute de hauteur

Situations où l'on peut être exposé à des chutes de hauteur

- ▶ Stockage en hauteur à l'atelier
- ▶ Entretien des machines
- ▶ Visites de chantier
- ▶ Travaux en forêt (abattage, élagage, débardage,...)
- ▶ **Utilisation des machines : Montée/descente de véhicules ou engins forestiers**

Risques chute de hauteur

Descendre de son engin, une activité à haut risque

Près de 40% des accidents ont lieu lors de la montée/descente*

Lésions les plus fréquentes*

Des entorses ou des fractures très fréquentes :

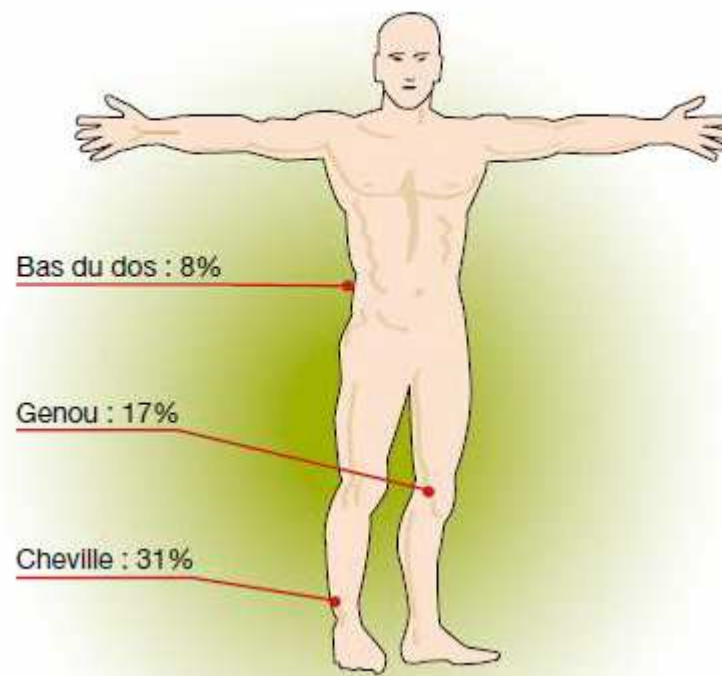
- entorses, foulures : 40%
- fractures, fêlures : 10%

Un mal de dos à plus ou moins longue échéance :

- douleurs d'effort, lumbagos : 7%

57 jours d'arrêt de travail en moyenne par accident

Siège des lésions les plus fréquentes*



*Données MSA : Accidents avec arrêt de travail pour les salariés agricoles de 2002-2012.

Source : doc CCMSA réf 9723

Risques chute de hauteur

Descendre de son engin, une activité à haut risque

Vous descendez chaque jour des dizaines de fois de votre tracteur pour :

- ▶ atteler / dételer un outil,
- ▶ faire le plein de carburant,
- ▶ régler la machine ou l'attelage,
- ▶ intervenir en cas d'incident,
- ▶ le remettre en fin d'activité ou de journée...

Source : doc CCMSA réf 9723

Risques chute de hauteur

Vous trouvez de bonnes raisons de sauter quelques marches plutôt que de descendre normalement :

- ▶ « Pour gagner du temps, car je suis pressé. »
- ▶ « C'est plus simple de descendre en marche avant. »
- ▶ « Ce n'est pas haut, je ne saute qu'une marche. »
- ▶ « J'ai l'habitude, je le fais tous les jours. »
- ▶ « Parce que les marches du tracteur sont boueuses et donc glissantes. »

Source : doc CCMSA réf 9723

Risques chute de hauteur

Vous prenez le risque de glisser ou de mal vous réceptionner :

- ▶ sur un sol instable ou glissant (graviers, boue, terre meuble ou fraîchement travaillée, béton humide),
- ▶ avec des chaussures inadaptées,
- ▶ sous la pluie ou la neige,
- ▶ sur des marches boueuses,
- ▶ en cas de mauvaise condition physique ou de fatigue.

Source : doc CCMSA réf 9723

Risques chute de hauteur

Pour descendre de votre tracteur sans risque :

- ▶ descendez sans sauter, véhicule à l'arrêt,
- ▶ laissez l'espace libre près de la porte. Par exemple, n'y déposez pas les outils, pelotes de ficelles, bidons...
- ▶ faites face au tracteur, dos au vide,
- ▶ servez-vous de 3 points d'appui : 2 pieds + 1 main ou 2 mains + 1 pied,
- ▶ utilisez des chaussures de travail adaptées, sans boue,
- ▶ faites tomber la terre du marchepied.

Source : doc CCMSA réf 9723

La gestion des risques

La gestion des risques

La réglementation impose des obligations de sécurité ...

- ▶ dans l'utilisation du matériel agricole par :
 - la mise en conformité des machines agricoles et appareils de levage,
 - les règles de conduite, de signalisation et de circulation des machines agricoles,

- ▶ à tout employeur de main d'œuvre :
 - l'application du code du Travail : formation du personnel, information sur les risques et remise d'équipement de protection individuelle,

 - la mise de place d'une évaluation des risques professionnels.

-> mise en place de mesures de prévention.

Évaluation des risques Professionnels Cadre réglementaire

L'Évaluation des Risques Professionnels

La loi du 31 décembre 1991 rend obligatoire pour l'employeur l'évaluation des risques afin d'améliorer les conditions de travail et d'accroître la santé et la sécurité de ses travailleurs.

Obligations de l'employeur :

- Article L4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

L'Évaluation des Risques Professionnels

Le Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 – JO du 7/11 – oblige l'employeur à transcrire et mettre à jour, dans un document unique, les résultats de l'évaluation des risques.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.



L'Évaluation des Risques Professionnels

Comment faire cette évaluation ?

- Identifier les activités,
- Identifier les risques par poste, en tenant compte des éléments suivants :
 - *l'activité,*
 - *l'individu,*
 - *le matériel, les machines,*
 - *les matériaux utilisés,*
 - *le milieu*
- Estimer et hiérarchiser les risques suivant : la gravité et la fréquence d'exposition.
- En créant le Document unique et en l'actualisant,
- Évaluer à nouveau les risques (suites aux actions réalisées)

L'Évaluation des Risques Professionnels

Estimer les risques et hiérarchiser les mesures de prévention

Attribuer au risque repéré pour chaque tâche un code de priorité de mesures de prévention.
 Pour chaque risque, je me pose les questions suivantes :

et

A quelle fréquence suis-je exposé au risque ?

- Très souvent
- Souvent
- De temps en temps
- Rarement

A quel degré de gravité j'estime ce risque ?

- Très grave
- Grave
- Moyen
- Faible

Puis, selon la grille d'évaluation, je décide de l'urgence des mesures de prévention à prendre

● code priorité 1 ● code priorité 2 ● code priorité 3

Degré de gravité	très grave	● ●	● ●	●	●
	grave	●	●	●	●
	moyen	●	●	●	●
	faible	●	●	●	●
		rarement	de temps en temps	souvent	très souvent
		Fréquence			

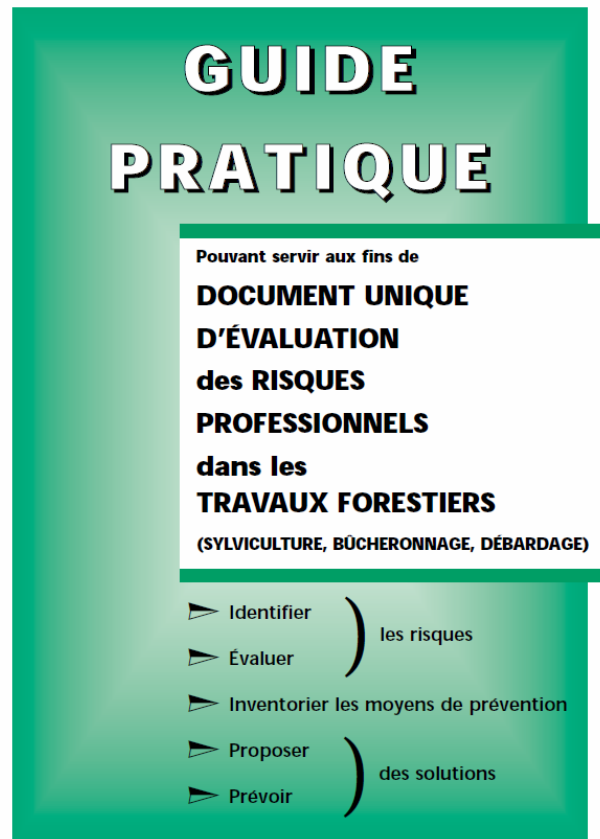
Source: aide à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels réalisé par la MSA Marne Ardennes Meuse

L'Évaluation des Risques Professionnels

L'évaluation des risques professionnels s'inscrit dans le cadre de l'obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés:

- ▶ Former,
- ▶ Mettre à disposition des équipements de protection individuelle adaptés,
- ▶ Machines et matériels conformes à la réglementation.

L'Évaluation des Risques Professionnels



L'Évaluation des Risques Professionnels

UNITE DE TRAVAIL : Abattage manuel

PHASE DE TRAVAIL	RISQUES IDENTIFIES	MOYENS de PREVENTION			Fréquence	Gravité
		Existants	A mettre en place	Date de mise en place prévue		
Coupe d'éclaircies (1)	Projections (sciure, branches,...). Risques liés à la co-activité. Chute de plain-pied. Risques liés aux vibrations (maladie des doigts blancs,...). Bruit (surdit� professionnelle). Coupures, plaies,... Dos (d�gradation du rachis lombaire). Bras (port de charges lourdes de fa�on r�p�t�e). Risque atmosph�rique. Piq�re, morsure (serpent, tique, gu�pe, ...).					

Les dispositifs d'aides financières

Les dispositifs d'aides financières

E

▶ **Le Contrat de prévention,**

M

▶ **AFSA : Aides Financières Simplifiées Agricoles**

O

N

▶ **AFSE: Aides Financières Simplifiées pour les Exploitants**

S

A

Les AFSA et AFSE

- ▶ Ce sont des **Aides Financières Simplifiées**.
- ▶ Destinées à **co-financer** une ou plusieurs mesures préventives décidées et mises en œuvre par le Chef d'entreprise ou l'exploitant et la MSA, au bénéfice du ou des salariés ou de l'exploitant.
- ▶ Accordées, **dans la limite des crédits disponibles**, à toute **entreprise agricole éligible** qui en fait la demande.
- ▶ Sollicitées, auprès de la MSA dont relève l'entreprise.
- ▶ Et formalisées dans un « **dossier de demande** » co-rempli par le Conseiller en Prévention de la MSA et le Chef d'entreprise ou l'exploitant.

Les contrats de prévention

Les critères d'éligibilité

- ▶ Appartenir au régime agricole et être en règle avec les obligations sociales (cotisations sociales)
- ▶ Respecter les obligations en terme d'Hygiène et de Sécurité
- ▶ Appartenir au secteur d'activité d'une branche signataire : code risque tarification AT/MP et/ou NAF
- ▶ Être une entreprise, tous établissements confondus, employant un effectif salarié inférieur ou égal à 199 Équivalents Temps Plein (ETP).

Les modalités du contrat de prévention

- ▶ La durée :
 - De 2 à 3 ans avec possibilité d'avenant d'un an

- ▶ La participation financière :
 - au maximum 50% de la part prévention
 - octroyée tout au long du contrat
 - entièrement attribuée si le contrat est complètement réalisé

- ▶ Le suivi :
 - suivi et évaluation des actions mises en place

Les conventions en vigueur

	Secteur	Date de fin	Activité spécifique du secteur	Code risque	Nature du risque	Code NAF	Condition
Conventions en vigueur	Scieries fixes	24/02/2017	Activité définie à l'article L.722.3 du code rural, représenté par la FNB et référencées comme scieries agricoles ; NAPE 4801 ; NAFE 201A	340	Scieries fixes	16.10A 16.24Z	ET
	Exploitation de bois	30/10/2018	Exerçant des activités spécifiques au secteur « Exploitation de bois »	330	Exploitation de bois	02.20Z 02.40Z	ET
	Sylviculture	30/10/2018	Exerçant des activités spécifiques au secteur « Sylviculture »	310	Sylviculture	02.0A (02.10Z) 02.0B (02.20Z) 02.0D (02.40Z)	OU

Et vous comment faites-vous?
Présentation de matériels

Matériel

► Toilette sèche :

Columbus, toilettes sèches de voyage, **62,00 €**

<https://lecopot.com/toilettes-seches-interieures-artisanales/54-colombus-toilette-seche-de-voyage.html>



- Matière Bois épicéa et seau en plastique alimentaire
- Longueur 40 cm
- largeur 37 cm
- Hauteur 36 cm

► Sacs plastiques biodégradables :

Lot de 25 sacs compostables de 50 L, **12.00€**

<https://lecopot.com/seaux-et-accessoires-/44-sacs-compostables-50-litres.html>



Matériel

► Tente de douche :



https://www.amazon.fr/OUTAD-Changement-Instantan%C3%A9-Utilisation-Ext%C3%A9rieure/dp/B011LCEH5MI/ref=pd_sbs_201_1?_encoding=UTF8&refRID=BSE2WGF3HC2ECZ4C636W

► Pisse-debout :



Matériel

► Papier toilette biodégradable :



Caractéristiques techniques

2 rouleaux de 15 m x 10,5 cm chacun (environ 140 feuilles). 100% biodégradable, ce papier vous permettra de laisser la nature propre derrière vous. **4.90€**

<https://www.auvieuxcampeur.fr/papier-toilette-biod-gradable.html>

► Urinoirs jetables :



Caractéristiques techniques

Urinoir unisexe jetable utilisable en cas de sanitaires absents ou douteux (utile également pour le vomissement). De volume réduit, il est facile à transporter. Se compose d'une poche avec des cristaux de gel absorbants, d'un entonnoir et d'une petite serviette antiseptique. Inodore, réutilisable jusqu'à absorption de 800 ml de liquide. Vendu par 3. Biodégradable. **6.90€**

<https://www.auvieuxcampeur.fr/activites/camping-scoutisme-plein-air/hygiene-et-sante/3-urinoirs-jetables.html>

Matériel

Trousse de secours



Matériel



Matériel

- ▶ Le contenu de la trousse de secours doit être adapté à votre activité tout en comprenant des « indispensables »:
- ▶ Il est souhaitable de procéder une trousse de secours complète dans un véhicule et une trousse « satellite » que vous pouvez garder sur vous.
- ▶ Un explicatif des conduites à tenir an cas d'accident.